

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE ET ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES

➤ POUR UNE COMPÉTITION FORMATRICE



Le **résultat** des compétitions quelle que soit leur forme **ne peut être un but ou un objectif**. La compétition devra avant tout être **formatrice** et donc **adaptée aux capacités, aux caractéristiques et aux attentes des enfants**.

Cela demande de se démarquer du modèle adulte dans lequel le résultat prime. Les entraîneurs devront avoir des **objectifs à long terme** en prévoyant une **progression** à l'entraînement. La compétition sera la suite logique des apprentissages.

Les formes jouées, que ce soit à l'entraînement ou en compétition, devront avoir pour objectif premier de **procurer une expérience qui permette aux enfants d'évoluer** dans leur apprentissage.

Ainsi il faudra privilégier toutes les formes jouées proposées en considérant les recommandations pour chaque niveau.



Il est inconcevable :

- **que des enfants passent une ou deux heures dans une voiture pour ne pas ou peu jouer !**
- **qu'un enfant ne joue pas ou peu** en raison de sa faiblesse, son inexpérience ou sa morphologie.
- **que des enfants ne touchent quasiment jamais la balle dans un match.**
- **que des écarts énormes existent au score** (les meilleurs ne progressent pas et les autres sont écœurés).
- **que des enfants soient spécialisés trop tôt sur des postes de jeu.**
- **que seul le gain du match compte et puisse constituer une satisfaction.**
- **que la victoire soit dévalorisée** quand elle a été obtenue après une rencontre serrée disputée dans un excellent état d'esprit.
- **que l'entraîneur ne fasse que des remarques négatives sans jamais valoriser et positiver.**
- **que l'aspect éducatif soit mis de côté** et que l'entraîneur ne soit pas un réel exemple par son attitude ou ses paroles

Il n'est pas question de faire de la « championnate » mais il serait ridicule de niveler vers le bas. Les enfants ont plaisir à pratiquer quand le résultat de la rencontre n'est pas connu d'avance. Savoir que l'on va gagner ou perdre avec une quasi-certitude retire toute excitation !

Notre discipline a tout à gagner au fait que chacun soit heureux de jouer quel que soit son niveau. La perte de licenciés, le turnover doit inviter chacun à réfléchir pour que les déçus soient moins nombreux. **Le plaisir fidélisera les licenciés.**

Les auteurs, compte tenu des disparités, ne peuvent proposer une solution miracle qui conviendrait sur l'ensemble du territoire. Ils sont persuadés que les commissions Mini Basket sauront choisir **une formule qui sera adaptée à leur réalité locale tout en tenant compte des incontournables cités par ailleurs.**

Afin de tenir compte des réalités de notre société (familles recomposées, multiples occupations, déstructuration des temps de travail...), il sera important **que les rencontres soient planifiées et que le calendrier adopté soit connu à l'avance par les familles afin qu'elles puissent s'organiser.**



RAPPEL :

L'entraîneur doit être le garant de la progression des joueurs qui passe obligatoirement et inévitablement par un temps de jeu sur le terrain avec opposition pour évoluer. Ce temps de jeu peut être fluctuant en fonction de chaque joueur et de son évolution personnelle mais doit tendre au minimum vers la moitié du temps de jeu prévu.

➤ LES VALEURS DU MINIBASKET

Notre sport est pour l'instant épargné par les phénomènes de violence que l'on peut voir dans d'autres disciplines. Le fait que l'aspect éducatif ne soit jamais mis de côté n'est sans doute pas étranger à ce constat. Nos mini basketteurs sont les basketteurs de demain. Aussi, afin que cette situation perdure, il convient d'être vigilant et de ne pas déroger à certains principes.

Nos valeurs ont pour objectif de permettre à chaque enfant, au travers du sport, d'apprendre à mieux vivre avec l'autre.

Il conviendra de ne pas laisser insidieusement des comportements déviants s'installer à l'entraînement comme en compétition.

Chaque acteur du Mini Basket doit à son niveau s'inscrire dans cette démarche

COMPETITIONS RETENUES

BABYS (U7) : Les baby basketteurs se rencontreront en 3c3 lors de plateaux organisés par les clubs.

MINIBASKETTEURS (U9) : La mixité est de règle. Les mini basketteurs participeront à des rencontres organisées par le CD68, en 4c4. Les engagements se font au mois de septembre et les rencontres débutent en octobre. Une refonte des poules sera faite en décembre par le CD68 et une 2ème phase débute en janvier. Les règles appliquées sont celles spécifiques au mini-basket (voir ci-après). Un concours d'avant-match sera organisé avant chaque rencontre.

Concours d'avant-match

En guise d'échauffement, un concours avant l'heure de la rencontre doit être organisé de la façon suivante :

Matériel nécessaire : 4 ballons par équipe et 12 cônes ou plots (6 de chaque côté)

Déroulement : Le joueur part en dribble du milieu du terrain et va tirer près du panier en passant par la « porte » constituée de deux plots. Il récupère son ballon après le tir, contourne les cônes en dribble et donne le ballon au suivant. Le relais s'effectue de main en main.

Temps : 1^{ère} manche pendant 2 minutes à droite puis une 2^{ème} manche pendant 2 minutes à gauche.

Comptage et points : Le comptage est effectué par un parent de l'équipe adverse. Les points : 3 points par manche gagnée, 2 points par manche à égalité et 1 point par manche perdue.

A l'issue des deux manches, la rencontre débutera après avoir noté le total des points des deux manches sur la feuille de marque, ce qui constituera le score de début de rencontre.

Remarque : on ne prendra pas en compte les marches et reprises de dribble.

POUSSINES/POUSSINS (U11)

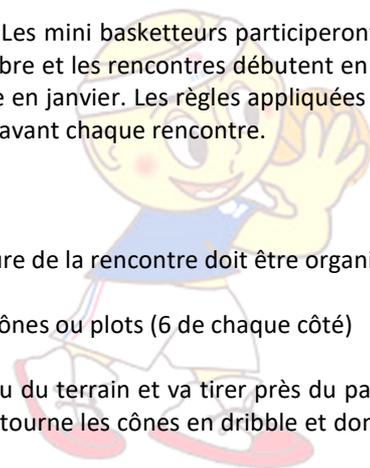
Deux phases sont organisées.

Les rencontres se jouent en 4c4 sans arbitre officiel désigné, pour tous les niveaux. Il sera fait application des règles spécifiques du minibasket sauf pour les U11 du niveau le plus élevé qui appliqueront les règles de jeu FIBA.

Tout groupe mixte devra être rattaché au championnat masculin (en U11 et U9).

L'e-marque est autorisée en minibasket (aucune obligation).

Dans tout le mini basket, il n'y a pas de finale et aucun titre de champion ne sera décerné.



CODE DE CONDUITE DE L'ENTRAÎNEUR DE MINIBASKET

Ne jamais oublier que l'entraîneur est d'abord un exemple et un éducateur !

L'ENTRAÎNEUR S'EFFORCERA

- D'être ponctuel et d'arriver 15 minutes avant la séance.
- De préparer sa séance.
- De donner le goût du basket et d'enseigner ses règles et valeurs.
- D'être équitable et juste dans ses décisions et propos.
- D'être rigoureux. De transmettre les convocations, informations...
- D'être enthousiaste
- D'avoir une tenue vestimentaire d'entraîneur de basket.
- De diriger son staff avec précision mais aussi compréhension et amabilité.
- D'anticiper les besoins (matériel...)
- De s'adapter aux réalités, contraintes locales et changements de dernière minute.
- De se former et de s'informer
- D'être agréable avec les Mini basketteurs.
- D'avoir un langage correct avec chacun
- D'être responsable face à des mineurs (vérifier que les parents sont là pour reprendre leurs enfants à la fin de l'entraînement...).
- De laisser les enfants s'exprimer.
- De transmettre le goût d'un sport collectif.
- De féliciter, d'encourager...
- De donner des solutions, de démontrer, d'être positif, d'expliquer...
- D'être patient.

L'ENTRAÎNEUR S'INTERDIRA

- De systématiquement punir.
- D'exclure définitivement un enfant d'une séance.
- D'hurler, crier sans cesse.
- D'humilier, dévaloriser les enfants...
- De laisser les enfants sans surveillance.
- De considérer l'enfant comme un adulte en miniature.
- De ne pas respecter les officiels.
- De ne pas respecter les adversaires.
- De ne pas respecter le matériel et les installations.
- De ne pas avertir les parents suffisamment à l'avance de ses absences.
- De ne pas rendre compte régulièrement du fonctionnement à ses dirigeants.
- De critiquer les parents, dirigeants « à chaud » et ouvertement.



CODE DE CONDUITE DES PARENTS DE MINIBASKETTEURS

Le parent doit être, en toutes circonstances, le relais éducatif de l'entraîneur.

LES PARENTS S'EFFORCERONT

- De proposer leurs services et de participer à l'aventure humaine Mini Basket.
- D'encourager, d'être positif avec tous les enfants.
- D'être des parents éducateurs qui relaieront les règles et valeurs du Mini Basket.
- De respecter les règles édictées lors de la réunion de début de saison.
- De considérer l'équipe adverse comme un partenaire de jeu avec qui la convivialité sera de rigueur.
- De comprendre que le jeu prime sur l'enjeu.
- D'être ponctuels.
- De prévenir en cas d'absence ou retard.
- D'équiper leur enfant d'une tenue adaptée.
- De communiquer avec l'entraîneur.
- D'être responsable lors de la prise en charge d'enfants (entraînement, déplacements...).

LES PARENTS S'INTERDIRONT

- De considérer l'école de Mini Basket comme une garderie.
- D'hurler, de vociférer au bord des terrains.
- De ne s'intéresser qu'à leur enfant.
- D'insulter, de dévaloriser les arbitres et officiels.
- De se substituer à l'entraîneur.
- De réagir « à chaud ».
- De considérer les adversaires comme des ennemis.
- De critiquer les adversaires, l'entraîneur, les dirigeants...



CODE DE CONDUITE DES MINIBASKETTEURS

Le Mini basketteur prendra davantage de plaisir à pratiquer si le plaisir est partagé avec tous.

LES MINIBASKETTEURS S'EFFORCERONT

- D'arriver en tenue de basketteur.
- D'arriver environ 15 minutes avant le début de la séance pour être prêt à débiter à l'heure prévue.
- De penser aux formalités administratives qui sont demandées (photo, cotisation, certificat médical...).
- D'être poli (bonjour, au revoir, merci...).
- De respecter les lieux et installations (vestiaires, banc d'équipe...) et de laisser propre et en bon état chaque endroit.
- De prévenir des absences.
- D'aider au rangement du matériel à la fin de l'exercice, de la séance...
- De respecter les entraîneurs, partenaires, adversaires, arbitres et officiels.
- D'être attentif aux consignes durant toute la séance.
- De donner le meilleur de soi-même en toute occasion.
- De ne jamais dire «je n'y arrive pas» mais «je n'y arrive pas encore».

LES MINIBASKETTEURS S'INTERDIRONT

- D'être désagréables avec les autres.
- De parler, de dribbler ou de shooter quand l'entraîneur parle ou montre.
- De quitter la séance sans autorisation.
- De critiquer les autres joueurs.
- De perturber le comportement du groupe.
- De ne penser qu'à eux et d'oublier le reste de l'équipe.
- De ne pas respecter les règles.
- D'avoir un comportement dangereux, antisportif.



CODE DE CONDUITE DES DIRIGEANTS

Les dirigeants seront les garants de l'«esprit basket».

LES DIRIGEANTS S'EFFORCERONT

- De suivre leurs Mini basketteurs à l'entraînement comme en compétition.
- De donner les moyens matériels aux entraîneurs (un ballon par enfant, des chasubles, des plots...).
- De faciliter la formation de leurs entraîneurs.
- D'avoir des échanges réguliers avec leurs entraîneurs.
- De créer un lien entre parents, entraîneurs et autres dirigeants.
- D'encourager l'organisation de manifestations qui permettront de créer une convivialité et un esprit club.
- D'inviter les autres membres du club à assister aux matchs et tournois de l'école de MiniBasket.
- D'identifier et d'utiliser les compétences de chaque parent et de les solliciter.
- De valoriser les bénévoles lors des réunions et assemblées générales.
- De connaître le prénom de chaque enfant.

LES DIRIGEANTS S'INTERDIRONT

- De montrer moins d'intérêt pour leurs équipes de Mini Basket que pour leur équipe fanion.
- De s'ingérer dans le fonctionnement technique de l'école de Mini Basket.
- De laisser l'entraîneur livré à lui-même avec les aspects organisationnels (réservations de salles, tenue de la feuille...).
- De laisser seul un entraîneur mineur.
- De critiquer « à chaud » ses éducateurs.
- De critiquer, insulter... les arbitres, officiels, joueurs...
- De laisser un éducateur seul avec un enfant dans un espace donné.



Préambule

Ce chapitre, partie intégrante des règles de la pratique Mini Basket, en présente les principes d'application. Dès le plus jeune âge, il faut habituer l'enfant à comprendre que tout jeu implique des règles (ex : « je peux ou je ne peux pas faire »). De ce fait, l'Éducateur / Arbitre est partie prenante du jeu pour vérifier cette application.

Les règles du jeu sont rédigées à partir des 4 règles de base :

- la sortie de balle,
- le dribble,
- le marcher,
- le contact.

Ces 4 règles ont une démarche progressive au niveau de l'apprentissage.

La référence au J.A.P. – je Joue, j'Arbitre, je Participe – est incontournable et pédagogique. Il donnera à l'enfant une vision élargie de l'activité basket et permettra une meilleure fidélisation.

Les présentes règles de jeu et leur application ont été rédigées dans le seul but de répondre à l'attente de l'ensemble de nos Mini basketteurs. Elles excluent le principe de « victoire à tout prix » qui existe encore dans l'esprit de certains « entraîneurs » ou parents, principe qui aboutit invariablement à la mise à l'écart d'enfants débutants ou de progression plus lente.

Le Mini Basket est un basket de masse et d'apprentissage dans lequel le jeu doit primer sur l'enjeu, mais il doit permettre aussi de révéler des potentiels et des talents.

Cette réflexion nous a permis de dégager comme priorité les objectifs suivants :

- permettre à chaque enfant de pratiquer le basket à son propre niveau
- éviter les rencontres entre groupes de niveaux très différents
- permettre un temps de jeu équivalent pour favoriser la formation
- exploiter l'espace de jeu

- assurer la fidélisation de nos jeunes pratiquants (participation, plaisir de jouer...)
- susciter des vocations (ex : action J.A.P.)

Applications

1- Organisation logistique :

Les deux principes directeurs sont :

- que chaque enfant joue le plus possible,
- qu'il soit opposé à des joueurs de son niveau.

2- Entretien d'avant-match des éducateurs / arbitres :

Avant chaque rencontre, il est fortement conseillé aux éducateurs de se concerter sur le niveau de leurs joueurs pour organiser des périodes de jeux d'égalité de valeur et pour situer le niveau d'intervention de l'arbitrage. Un éducateur pourra, par exemple, demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique.

L'arbitre et l'éducateur s'associent pour permettre le bon déroulement du jeu au regard du niveau des enfants. En effet, la spécificité du jeune joueur, comme son âge, son niveau technique, ses capacités de développement, fait que l'arbitrage doit être adapté à ses caractéristiques

3- Composition des équipes :

- U9 :**
- possibilité de groupe filles, groupe garçons ou groupe mixte
 - 4 c 4

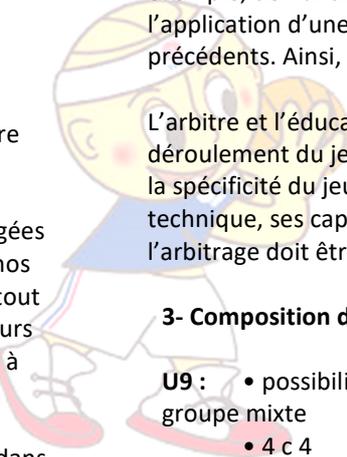
- U11 :**
- possibilité de groupe filles, groupe garçons ou groupe mixte
 - 4 c 4 en 1^{ère} et 2^e phase sauf « poule(s) « Elite » en 2^e phase (5 c 5)

5- Arbitrage pédagogique :

On ne parle pas ici de sanction : toute décision de l'éducateur / arbitre doit être expliquée aux enfants.

6- Feuille de marque :

On utilisera les feuilles de marques classiques



RÈGLES DE JEU

❑ RÈGLE 1 – LE JEU

Article 1.1 – Le Mini Basket

Le Mini Basket est un jeu proposé aux garçons et filles ayant maximum dix ans dans l'année où la compétition commence, c'est à dire la catégorie U11 et U9.

Article 1.2 – objectif

L'objectif du Mini Basket est, pour chaque équipe, de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon ou de marquer, dans les limites fixées par les règles du jeu.

Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer franc. Aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes

❑ RÈGLE 2 – DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENT

Article 2.1 – Le terrain

👉 Règles obligatoires

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle.

Dimensions :

- maxi : 28 x 15
- mini : 15 x 14

👉 Règles obligatoires

Ce sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de Basket-Ball normal avec les différences suivantes :

LF : il sera primordial d'adapter la ligne des lancers à l'âge et aux possibilités de l'enfant. L'objectif est que la gestuelle apprise ne soit pas déformée.

En U9-U11: on utilisera la ligne avec pointillés si celle-ci est matérialisée (sinon on placera l'enfant à mi-chemin entre le panier et la ligne des LF Le but est que l'enfant réussisse à marquer avec un bon geste !

En U11 : les poules élites utiliseront la ligne normale.

Article 2.2 – Les lignes

Sur les paniers latéraux, faire mettre une petite marque (si possible peinte mais du « strap » peut convenir) avec la distance depuis la ligne de fond :

- pour les U9 : 4,00 m depuis la ligne de fond

Ou 2,80 depuis l'aplomb de la planche.

- pour les U11 : 5,80 m depuis la ligne de fond ou 4,60 depuis l'aplomb de la planche

❑ RÈGLE 3 – LES JOUEURS ET L'ENTRAÎNEUR

Article 3.1 – Les équipes

👉 Règles obligatoires

Chaque équipe doit être composée de :

U9 : 4 à 10 joueurs par équipe, 4 joueurs sur le terrain pour chaque opposition.

U11 : 4 à 10 joueurs par équipes, 4 joueurs sur le terrain pour chaque opposition. Sauf pour les poules élites 2^{ème} phase (5 joueur).

Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.

Article 3.2 – L'éducateur

L'éducateur est le responsable de l'équipe, **il doit être licencié.**

Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain en encourageant toute action positive, même si elle n'est pas suivie d'effet immédiat, en expliquant les actions négatives, en donnant des solutions possibles au joueur.

Il adopte une attitude positive, s'attache à respecter l'ensemble des acteurs de la rencontre et exige la même attitude de la part de ses joueurs.

Il est responsable des changements de joueurs, en veillant à partager équitablement le temps de jeu

Article 3.3 – Tenue des joueurs

👉 Règles obligatoires

Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot de même couleur. Les maillots doivent être numérotés

Article 4.3 – Temps mort

👉 Règles obligatoires

1

temps-mort par période



RÈGLE 4 – RÈGLES DE CHRONOMÉTRAGE

Article 4.1 – Temps de jeu/Chronométrage

Règles obligatoires

4 périodes de jeu de 6 mn avec intervalle de 2 mn entre les 1ère et 2ème, et entre 3ème et 4ème période. Une mi-temps de 5 mn entre la 2ème et 3ème période.

Le temps de jeu est décompté à l'identique du Règlement officiel de Basket

Article 4.2 – Début de la rencontre

Selon les règles officielles, la rencontre commence par un entre-deux (l'arbitre doit lancer le ballon entre deux adversaires) puis s'applique la règle de l'alternance. Après la mi-temps, les équipes doivent changer de panier.

☐ RÈGLE 5 – VALEUR D'UN PANIER RÉUSSI – RÉSULTAT DE LA RENCONTRE

Article 5.1 – Valeurs

Règles obligatoires

Un panier réussi du terrain compte 2 points.

Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point.

Pas de panier à 3-points depuis la ligne officielle.

Article 5.2 – Résultat _

Règles obligatoires

L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

Affichage du score au tableau facultatif.

Les organisateurs veilleront, grâce à une organisation pédagogique adaptée, à ce qu'aucun gros écart ne soit possible.

☐ RÈGLE 6 – REMPLACEMENT ET PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Article 6.1 – Procédure

Règles obligatoires

Le remplacement peut se faire dès que le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.

Commentaires et/ou suggestions

Le jeu ne peut reprendre que lorsque l'arbitre aura indiqué oralement quelle équipe effectue la remise en jeu.

Article 6.2 – Possibilités de remplacement

Règles obligatoires

Tous les joueurs de chaque opposition doivent entrer en jeu dans chaque période qui les concerne. Le temps de jeu doit être réparti équitablement entre tous les joueurs

RÈGLE 7 – VIOLATIONS

Définition

Une violation est une infraction aux règles dont la sanction est la perte du ballon par l'équipe fautive.

Article 7.1 – Joueur hors des limites du terrain – ballon hors des limites du terrain

Règles obligatoires

Un joueur est hors-jeu lorsqu'il touche le sol SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

Le ballon est hors-jeu lorsqu'il touche un joueur ou tout autre personne hors-jeu, le sol ou tout autre objet SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

Commentaires et/ou suggestions

Cette règle doit être appliquée, sans tolérance, à tout niveau de pratique.

Article 7.2 – Le dribble

La règle : dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main.

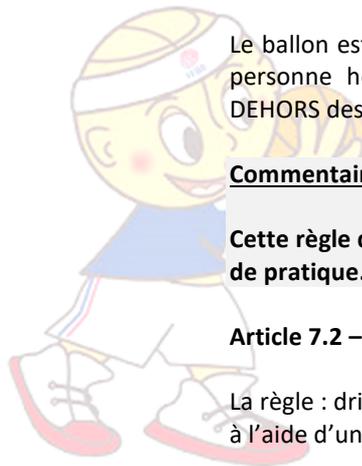
Règles obligatoires

Pour commencer un dribble, le joueur devra contrôler le ballon, préalablement à l'action de lancer le ballon vers le sol. U9 et U11 :

- aucune tolérance sur le dribble à deux mains,
- aucune tolérance sur la reprise de dribble.

Article 7.3 – Le marcher

La règle : le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction, au-delà des limites définies dans cet article. La tolérance sur cette règle doit être définie avant le match lors de la rencontre entre les deux éducateurs et l'arbitre, selon le niveau global de leurs joueurs.



Règles obligatoires

Le pivot :

Il y a pivot lorsqu'un joueur qui contrôle un ballon à l'arrêt déplace le même pied dans n'importe quelle direction alors que l'autre pied (appelé pied de pivot) reste en contact avec le sol.

Progression avec le ballon :

Après avoir choisi son pied de pivot, le joueur devra lâcher le ballon avant de le lever pour un départ en dribble ou une passe. Il ne devra pas changer de pied de pivot tant qu'il a le ballon en mains

Commentaires et/ou suggestions

Le joueur débutant doit d'abord être averti et la règle expliquée ou rappelée.

Dans certains cas de grands débutants, notamment en U9, une plus grande tolérance sera peut-être nécessaire pour permettre le déroulement du jeu.

Article 7.4 – Trois secondes

La règle : un joueur ne doit pas rester plus de trois secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon. Les éducateurs doivent aborder cette règle avec les U11 et les amener lors des séances d'apprentissage à ne pas stationner dans cette zone, au profit notamment d'un jeu plus ouvert.

Règles obligatoires

Non application de la règle en Mini Basket.

Article 7.5 – Cinq secondes

Règles obligatoires

Un joueur en possession du ballon et étroitement marqué, dispose de 5 secondes pour dribbler, passer ou tirer au panier.

Sur une remise en jeu, le joueur effectuant la remise en jeu dispose de 5 secondes.

Commentaires et/ou suggestions

L'application de ces règles nécessite une concertation avant la rencontre entre les éducateurs et les arbitres :

- Le joueur débutant doit d'abord être averti et la règle expliquée ou rappelée.

- Dans certains cas de grands débutants, notamment en U9, une plus grande tolérance sera peut-être nécessaire pour permettre le déroulement du jeu.

Article 7.6 – Huit secondes

La règle : une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone arrière, dispose de 8 secondes pour l'amener dans sa zone avant.

Règles obligatoires

Non application de la règle des 8 secondes.

Article 7.7 – Vingt-quatre secondes

La règle : une équipe contrôlant le ballon doit tenter un tir dans un délai de 24 secondes.

Règles obligatoires

 Non application de la règle des 24 secondes.

Article 7.8 – Retour en zone

La règle : une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone avant ne doit pas le ramener dans sa zone arrière.

Règles obligatoires

Non application de la règle en Mini Basket.

Commentaires et/ou suggestions

En U11, s'il y a inversion du sens de jeu par les joueurs, l'arbitre intervient, explique et fait repartir le jeu dans la bonne direction en maintenant la possession du ballon à l'équipe qui en avait le contrôle.

La ligne médiane fait partie de la zone arrière.

Article 7.9 – Ballon tenu

La règle : le ballon est tenu lorsque plusieurs adversaires le tiennent fermement.

Règles obligatoires

Application de la règle de l'alternance.

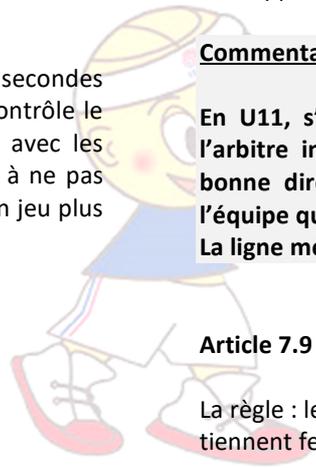
Commentaires et/ou suggestions

En U9 et U11 débutants, il peut être envisagé temporairement d'interdire la prise de la balle dans les mains de l'adversaire, pour aider les débutants et favoriser le jeu de défense sans faire de faute

RÈGLE 8 – FAUTE

Définition

Une faute est une infraction aux règles impliquant un contact personnel avec un adversaire ou un comportement antisportif



Article 8.1 – Faute personnelle

Commentaires et/ou suggestion

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle.

La règle : tout contact empêchant la progression d'un adversaire, avec ou sans ballon – bloquer, pousser, tenir, accrocher... sera sanctionné par une faute personnelle, inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles.

Règles obligatoires

Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer :

- Le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction.

Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :

- Si le panier est réussi, panier accordé, aucune réparation supplémentaire.
- Si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs. Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.

Article 8.2 – Faute antisportive

La règle : une faute antisportive est une faute commise délibérément par un joueur ne jouant pas le ballon, ou provoquant un contact excessif et brutal sur un adversaire.

Règles obligatoires

Pas de faute antisportive sifflée en Mini Basket.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction au joueur et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu.

Article 8.3 – Faute technique

La règle : une faute technique est une faute sans contact qui sanctionne des termes irrespectueux, vers un joueur, vers l'arbitre. Elle sanctionne également un entraîneur qui pénètre sur le terrain.

Règles obligatoires

Pas de faute technique sifflée en Mini Basket. Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et exiger une attitude correcte d'un joueur ou de son éducateur sauf à l'entraîneur.

La faute technique sanctionne un entraîneur qui n'aurait pas une attitude sportive. Pour toute faute technique sifflée à l'encontre d'un entraîneur de mini basket, le comité initialisera une enquête.

Réparation : 2 lancers et possession de ballon pour l'adversaire

Commentaires et/ou suggestions

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur ou de son éducateur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle.

Article 8.4 Faute disqualifiante

La règle : tout comportement antisportif flagrant d'un joueur ou d'un éducateur est une faute disqualifiante.

Règles obligatoires

Pas de faute disqualifiante sifflée en Mini Basket. Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu. Dans le cas de l'éducateur fautif, il ne quittera pas le terrain, mais son attitude sera signalée sur la feuille.

Commentaires et/ou suggestions

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle. Celle de l'éducateur sera considérée aux regards des règlements en vigueur (attention aux personnes non licenciées).

Article 8.5 – 5 fautes par joueur

La règle : un joueur ayant commis cinq fautes doit quitter le jeu

ANNEXES

1- DÉFINITIONS

Quelques termes spécifiques sont repris dans les différents articles des règles. A chacun d'eux correspond une définition.

Ballon mort : le ballon devient mort,

- sur chaque coup de sifflet de l'arbitre.
- quand le temps de jeu est écoulé.
- sur chaque panier réussi.

Ballon vivant : le ballon devient vivant,

- sur entre-deux, quand le ballon est frappé par un sauteur.
- sur le deuxième lancer-franc, quand il est mis à la disposition du tireur.
- sur remise en jeu, quand il est mis à disposition du joueur effectuant la remise en jeu.

Contrôle du ballon

Un joueur contrôle le ballon lorsqu'il le détient, qu'il dribble ou qu'il a un ballon vivant en sa possession.

Une équipe contrôle le ballon quand un joueur de cette équipe contrôle le ballon, ou quand il est passé entre coéquipiers.

Sur un tir, le contrôle du ballon cesse dès qu'il quitte les mains du tireur.

2- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

2.1 - Afin de répondre aux objectifs de formation du joueur, la défense homme à homme ou fille à fille est obligatoire.

L'utilisation de stratégies collectives défensives, quelles qu'elles soient, sera bien évidemment efficace compte tenu de l'inexpérience des attaquants... On fera remarquer que c'est hypothéquer l'avenir des mini basketteurs que de leur donner des éléments collectifs défensifs qui masqueront leurs faiblesses et qui ne leur permettront pas de se former !

La seule chose organisée défensivement sera le fait de confier un opposant à chaque joueur dont il aura la responsabilité.

Les auteurs ont réfléchi à deux problèmes qui sont intimement liés :

- celui de ne pas inciter à une défense sans agressivité qui viendrait tuer le dynamisme des enfants,
- celui de ne pas laisser le jeu se cantonner sur un demi-terrain quand une équipe ne parvient pas à remettre la balle en jeu sur une défense agressive tout-terrain.

2.2 - En mini Basket, chaque rencontre se termine par une poignée de main qu'échangent les joueurs, les arbitres et les éducateurs.

